

2022:10:03
(C.M. Art.
424-425)

Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petit-Saguenay tenue le 3^e jour du mois d'octobre 2022 à 18 h 30, à l'endroit habituel des séances du conseil, à laquelle sont présents :

(C.M.Art.147)

Mesdames	Lisa Houde, directrice générale Léa Tremblay, conseillère Éliane Girard, conseillère Clara Lavoie, conseillère
Messieurs	Philôme La France, maire Jean Bergeron, conseiller Alain Boudreault, conseiller Alain Simard, conseiller

Sous la présidence de monsieur Philôme La France, maire.

ORDRE DU JOUR (C.M. Art. 152)

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux avec dispense de lecture
 - 3.1. Procès-verbal du 6 septembre
4. Lecture et adoption des comptes de septembre 2022
5. CORRESPONDANCE
 - 5.1. Plainte Stéphanie Côté
 - 5.2. Agriculteur de Petit-Saguenay : demande de commandite
6. ADMINISTRATION ET DÉMOCRATIE
 - 6.1. Projet de terrain de balle molle : Affectation des fonds réservés du budget participatif de 20 000\$
 - 6.2. Projet de terrain de balle molle : Affectation des fonds réservés Aréna TVQ de 2 068.40\$
 - 6.3. PAVL Accélération chemin Saint-Louis et des Chutes : Affectation des fonds réservés chemins municipaux (redevance des sablières) de 19 298.00\$
 - 6.4. Combeq : Formation pour Mireille Lavoie
 - 6.5. Formation d'un comité d'accès à l'information et la protection des renseignements personnels
 - 6.6. Direction générale : renégociation de contrat
 - 6.7. Directrice du développement : renégociation de contrat
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS
 - 7.1. Abris d'auto double : Achat
 - 7.2. TECQ 2020-2024 : Mise à niveau des surpresseurs aux bassins d'épuration des eaux usées
 - 7.3. TECQ 2020-2024 : Demande de modification aux plans et devis pour la section I023
 - 7.4. Amélioration du service de transport collectif au Bas-Saguenay : Appui au projet de la MRC du Fjord
 - 7.5. Sentier Lucien Boulianne
8. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 - 8.1. Chiasson, Thomas, Tremblay & Associés : Remplacement des lots 6 261 413 et 6 261 414 pour dépôt au cadastre
 - 8.2. Chiasson, Thomas, Tremblay & Associés : Remplacement des lots 2 261 323 et 6 261 403 pour dépôt au cadastre
 - 8.3. Rivière Petit-Saguenay : Aide financière pour la réfection de sentier
 - 8.4. Modification du budget participatif
 - 8.5. CPTAQ : demande d'autorisation pour les lots 6 262 378, 6 261 205, 6 626 306
9. AFFAIRES NOUVELLES
 - 9.1. Vente du 61 Dumas : Autorisation de signature de la vente.
 - 9.2. Petite Caisse : formation d'une petite caisse de 200\$
 - 9.3. MAGECO : Plan, devis et estimation des coûts pour le réseau d'égouts et eau potable
10. RAPPORT DU CONSEIL SUR LES DOSSIERS EN COURS
11. PÉRIODE QUESTION
12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (C.M. Art. 158-159-201)

La séance est ouverte à 18 h 30 par M. Philôme La France, maire de Petit-Saguenay. Mme Lisa Houde, greffière-trésorière et directrice générale, fait fonction de secrétaire de la séance.

2. 2022:10:244 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal est adopté tel que lu.

3.1 2022:10:245 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 SEPTEMBRE 2022

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR Mme Éliane Girard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 septembre 2022 est accepté dans sa teneur et forme avec dispense de lecture.

4. 2022:10:246 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Léa Tremblay
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des comptes du mois, et autorise les déboursés tel que présentés, au montant total de **51 453.84 \$** pour l'année financière **2022**, le tout préalablement vérifié et paraphé par le maire, M. Philôme La France, et la conseillère Mme Éliane Girard.

QU' une liste des comptes a été déposée et est disponible aux archives dans les filières comptes fournisseurs.

QUE Cette liste comprend aussi l'ensemble des dépenses autorisées par délégation au directeur général.

5. CORRESPONDANCE

5.1 PLAINTÉ CHATS DOMESTIQUES ET SAUVAGES EN LIBERTÉ

Le maire M. Philôme La France fait le point sur la plainte que le conseil a reçu de Mme Stéphanie Côté concernant les chats domestiques et sauvages en liberté dans le village.

5.2 2022:10:247 DEMANDE DE COMMANDITE POUR SOUPER-MÉCHOUI DES PRODUCTEURS AGRICOLES

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la rencontre des producteurs agricoles organisée par la municipalité au printemps dernier et à la volonté de cette dernière pour favoriser la création de liens et d'échanges entre les différents producteurs du territoire, un souper-méchoui sera organisé le 8 octobre prochain;

CONSIDÉRANT que les organisateurs demandent une commandite de la municipalité par le prêt et l'installation de son chapiteau ainsi que le prêt de table et de chaises;

CONSIDÉRANT que la municipalité ne possède pas de table et de chaise pour rassemblement extérieur;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- QUE** le conseil municipal accepte de prêter gratuitement et d'installer le chapiteau de la municipalité pour la fête des producteurs agricoles de Petit-Saguenay;
- QUE** la municipalité paiera la facture de l'OTJ de Petit-Saguenay pour la location des tables et des chaises pour la tenue de l'évènement.

6. ADMINISTRATION ET DÉMOCRATIE

6.1 2022:10:248 AFFECTATION DES FONDS RÉSERVÉS DU BUDGET PARTICIPATIF DE 20 000 \$ AU PROJET DU TERRAIN DE BALLE

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Saguenay a réalisé un projet de mise à niveau du terrain de balle à l'été 2022 dans le cadre du budget participatif 2020;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 20 000\$ avait été réservé pour ledit projet en 2020.

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- QUE** le conseil municipal affecte le montant réservé de 20 000 \$ aux dépenses faites en lien avec le projet de réfection du terrain de balle.

6.2 2022:10:249 AFFECTATION DES FONDS RÉSERVÉS DE ARÉNA TVQ DE 2 068.40 \$ AU PROJET DU TERRAIN DE BALLE

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Saguenay a réalisé un projet de mise à niveau du terrain de balle à l'été 2022 dans le cadre du budget participatif 2020;

CONSIDÉRANT que le solde final de 2 068.40 \$ du Fonds réserve TVQ aréna avait été réservé pour ce projet par la résolution 2021:06:134;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR Mme Éliane Girard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- QUE** le conseil municipal affecte le montant réservé de 2 068.40 \$ aux dépenses faites en lien avec le projet de réfection du terrain de balle.
- QUE** le Fonds réserve TVQ aréna est fermé.

**6.3 2022:10:250 AFFECTATION DES FONDS RÉSERVÉS POUR LA
SABLIÈRE AU PAVL ACCÉLÉRATION – SAINT-LOUIS ET DES CHUTES**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Saguenay a réalisé un projet de mise à niveau du chemin Saint-Louis et des Chutes à l'été 2022 dans le cadre du programme de subvention PAVL volet accélération;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 19 298 \$ de redevance pour les sablières est réservé pour des travaux sur le chemin Saint-Louis;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Léa Tremblay
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal affecte le montant réservé de 19 298 \$ aux dépenses faites en lien avec le PAVL volet Accélération chemin Saint-Louis et Des Chutes.

**6.4 2022:10:251 INSCRIPTION COURS COMBEQ MIREILLE LAVOIE
ÉVACUATION ET TRAITEMENT DES RÉSIDENCES ISOLÉES 570.17 \$+tx**

CONSIDÉRANT que Mme Mireille Lavoie, inspectrice en bâtiment et contremaitre, désire s'inscrire à la formation de la COMBEQ d'une durée de 4 jours sur le règlement Q-2, R.22 sur l'évacuation et le traitement des eaux des résidences isolées, qui se tiendra en classe virtuelle les 22, 23, 29 et 30 novembre 2022;

CONSIDÉRANT que le tarif est de 570.17 \$ plus taxes pour les membres;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Léa Tremblay
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise Mme Mireille Lavoie à s'inscrire à la formation de la COMBEQ sur le règlement Q2, R.22 au coût de 570.17 \$ plus taxes.

**6.5 2022:10:252 FORMATION COMITÉ – ACCÈS À L'INFORMATION ET
LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Saguenay est un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) (ci-après appelée la « Loi sur l'accès »);

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la Loi sur l'accès par la Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (2021, c. 25);

CONSIDÉRANT que l'article 8.1 a été ajouté à la Loi sur l'accès, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes

publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès;

CONSIDÉRANT qu'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la municipalité de Petit-Saguenay doit constituer un tel comité;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la Loi sur l'accès;

QUE ce comité soit composé des membres de la commission Administration et démocratie la municipalité de Petit-Saguenay;

6.6 2022:10:253 RENÉGOCIATION CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renégocier le contrat de travail avec la directrice générale, Mme Lisa Houde, afin de l'ajuster aux nouvelles conditions du marché du travail;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Léa Tremblay
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte les changements suivants au contrat de la directrice générale qui prendra fin le 31 décembre 2027 :

4.2 Salaire

La directrice générale recevra un salaire annuel brut de 63 500\$, payable aux semaines en autant de versements égaux et consécutifs que nécessaire. Une augmentation de 3% sera accordée à tous les 1^{er} de l'an durant toute la durée du présent contrat. Dans le cas où l'augmentation du coût de la vie serait plus élevé que l'augmentation prévue au contrat, l'augmentation sera équivalente à l'indice des prix à la consommation en décembre de l'année précédente.

4.5 Jours fériés chômés et payés

Ajout de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation

4.7 Vacances annuelles

Les vacances annuelles de la directrice générale payées par la Municipalité sont de six (6) semaines de vacances par année.

4.15 Autres bénéfiques marginaux

Une allocation de 40\$ par mois sera versée à la directrice générale afin de couvrir les frais d'utilisation de son cellulaire.

6.6 2022:10:254 RENOUELEMENT CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE DU DÉVELOPPEMENT

CONSIDÉRANT que le contrat de travail de la directrice du développement, Corinne Asselin, arrive à échéance le 31 décembre 2022 qu'il y a lieu de le renouveler en l'ajustant aux nouvelles conditions du marché du travail;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Léa Tremblay
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte le renouvellement du contrat de la directrice du développement pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024, avec les changements suivants au précédent contrat :

3.a) Le directeur du développement recevra pour l'année 2023, un salaire brut de 24.86\$/heure pour 35 heures de travail hebdomadaire. Aucun temps supplémentaire ne sera rémunéré.

3.c) Une allocation de 40\$ par mois sera versé à la directrice du développement afin de couvrir les frais d'utilisations de son cellulaire.

4. Jours fériés chômés et payés

Ajout de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation

7. À moins d'une entente avec la municipalité pour allocation annuelle, le directeur du développement reçoit pour l'utilisation de son véhicule personnel dans l'exécution de ses fonctions, une allocation de 0.55 \$ le kilomètre ou de tout autre taux plus élevé décrété par le conseil municipal pour le remboursement d'une telle dépense à l'égard des employés municipaux. Cette allocation ne comprend pas les déplacements sur le territoire de la municipalité.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, INFRASTRUCTURE ET SERVICES PUBLICS

7.1 2022:10:255 ACHAT ABRI DE TOILE DOUBLE 20x20 1099.00 \$ + TX

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'acheter un abri de toile double d'une grandeur de 20' x 20' pour entreposer les équipements municipaux.

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'un abri de toile double chez Canac, au coût de 1099.00 \$ plus les taxes.

**7.2 2022:10:256 ACCEPTATION SOUMISSIONS DC COM RÉFECTION
SYSTÈME DE VENTILATION ET PLOMBERIE BÂTIMENT
EAUX USÉES 9 276\$ + TX (TECQ 2019-2023)**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le système de ventilation et la plomberie dans le bâtiment des eaux usées puisque ceux en place ne répondent plus aux besoins;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont admissibles au programme de la TECQ 2019-2023 dans le volet de mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux;

CONSIDÉRANT que DCcom a transmis des soumissions pour réaliser l'ensemble des travaux;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Léa Tremblay
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte la soumission suivante de DCcom pour la mise à niveau du système de ventilation et la plomberie dans le bâtiment des eaux usées à un coût de 9 276 \$ plus taxes comprenant les items suivants :

- 1- Réparation du système de ventilation.
- 2- Remplacement régulateur de pressions entrées d'eau.
- 3- Ajout d'un amortisseur de coup de bélier.
- 4- Ajout d'un ballon de régulation pour chauffe-eau.
- 5- Retrait des connecteurs de type Shark.
- 6- Nouvelle plomberie installée en cuivre avec raccord proppresse ou uponor.

QUE cette dépense sera puisée à même le programme de transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence 2019-2023.

**7.3 2022:10:257 DEMANDE MODIFICATION PLANS ET DEVIS SECTION
I023 PAR WSP**

CONSIDÉRANT que la firme WSP a reçu le mandat en février séparer le projet du FIMEAU en trois devis séparés et revoir les plans du tronçon I025;

CONSIDÉRANT ce tronçon est désormais appelé I023 dans le nouveau plan d'intervention et le conseil désire y réaliser la réfection des conduites d'eaux et d'égouts en même temps dans la TECQ 2019-2023;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Léa Tremblay
APPUYÉ PAR Mme Éliane Girard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise la firme WSP à modifier les plans et devis de la section I023 pour y inclure le remplacement des conduites d'eau potable et d'égouts ainsi que la chaussée.

QUE le coût est inclus dans le mandat de 5800 \$ plus taxes adopté par la résolution 2022:02:37;

7.4 2022:10:258 AMÉLIORATION DU SERVICE DE TRANSPORTS COLLECTIFS AU BAS-SAGUENAY – APPUI AU PROJET DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY

CONSIDÉRANT que la firme Vecteur 5 a réalisé un diagnostic de la situation du transport pour le compte de la MRC du Fjord-du-Saguenay afin d'élaborer un plan de développement du transport durable;

CONSIDÉRANT qu'un service de transport collectif est offert dans le Bas-Saguenay par le Transport adapté du Fjord;

CONSIDÉRANT que trois scénarios ont été proposés afin de bonifier l'offre dans le Bas-Saguenay;

CONSIDÉRANT que les conseils municipaux de Rivière-Éternité, L'Anse-Saint-Jean et Petit-Saguenay souhaitent améliorer l'offre de transport collectif sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay accorde son appui à l'ajout d'un service le mercredi, matin et soir, pour compléter l'horaire de Transport adapté du Fjord.

7.5 2022:10:259 COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC APPROBATION NOUVEAU NOM DE CHEMIN (SENTIER LUCIEN-BOULIANNE)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire approuver et officialiser les nouveaux noms de rue et chemins de la municipalité par la Commission de toponymie du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR Mme Éliane Girard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal demande à la Commission de toponymie du Québec d'approuver et officialiser le nom de chemin suivant dans la municipalité de Petit-Saguenay (94205) :

- Sentier Lucien-Boulianne

8. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**8.1 2022:10:260 REMPLACEMENT DES LOTS 6 261 413 ET 6 261 414
(CLAUDE GAGNON ET ALS.) POUR DÉPÔT AU CADASTRE**

CONSIDÉRANT que les arpenteurs-géomètres Chiasson, Thomas, Tremblay & Associés, ont soumis un projet de remplacement des lots 6 261 413 et 6 261 414, dans les limites de la municipalité de Petit-Saguenay, circonscription foncière de Chicoutimi, pour le compte de M. Claude Gagnon et als.;

CONSIDÉRANT le conseil municipal juge le projet de remplacement de lots conforme aux objectifs du plan directeur d'urbanisme de la municipalité ainsi qu'aux règlements de zonage et de lotissement et approuve son dépôt;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte la demande des arpenteurs-géomètres Chiasson, Thomas, Tremblay & Associés, pour le remplacement des lots 6 261 413 et 6 261 414, **afin de créer les lots 6 528 550 à 6 528 552** dans la circonscription foncière de Chicoutimi, et autorise son dépôt à la direction de l'enregistrement cadastral du ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.

**8.2 2022:10:261 REMPLACEMENT DES LOTS 6 261 323 ET 6 261 403
(IRENE TREMBLAY) POUR DÉPÔT AU CADASTRE**

CONSIDÉRANT que les arpenteurs-géomètres Chiasson, Thomas, Tremblay & Associés, ont soumis un projet de remplacement des lots 6 261 323 et 6 261 403, dans les limites de la municipalité de Petit-Saguenay, circonscription foncière de Chicoutimi, pour le compte de Mme. Irene Tremblay;

CONSIDÉRANT le conseil municipal juge le projet de remplacement de lots conforme aux objectifs du plan directeur d'urbanisme de la municipalité ainsi qu'aux règlements de zonage et de lotissement et approuve son dépôt;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte la demande des arpenteurs-géomètres Chiasson, Thomas, Tremblay & Associés, pour le remplacement des lots 6 261 323 et 6 261 403, **afin de créer les lots 6 528 080 et 6 528 081** dans la circonscription foncière de Chicoutimi, et autorise son dépôt à la direction de l'enregistrement cadastral du ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.

8.3 2022:10:262 ARPS - CONTRIBUTION DU MILIEU POUR LA RÉFECTION DU SENTIER

CONSIDÉRANT que l'Association de la Rivière Petit-Saguenay est une entreprise récréotouristique importante pour l'économie locale;

CONSIDÉRANT que l'Association de la Rivière Petit-Saguenay investit pour améliorer leurs infrastructures, et notamment la réfection de la section Canyon du sentier principal;

CONSIDÉRANT l'association de la Rivière Petit-Saguenay a obtenu une aide financière de 31 369 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités de plein air (PAFSSPA) pour un projet de 39 211 \$, impliquant une participation du milieu de 7850 \$;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR Mme Léa Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité de Petit-Saguenay accorde à l'Association de la Rivière Petit-Saguenay une aide financière de 7850\$ à même le budget de développement`;

QUE l'aide sera versée sur présentation de factures après la réalisation des travaux de réfection du sentier.

8.4 2022:01:263 MODIFICATIONS AU FONCTIONNEMENT DU BUDGET PARTICIPATIF

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire modifier le fonctionnement du budget participatif à partir de 2023;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR Mme Léa Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise les changements suivants au fonctionnement du budget participatif :

- La présentation et le choix des projets se feront à l'automne pour être réalisés l'année suivante.
- Le budget annuel de 25 000 \$ sera accordé en alternant à chaque année pour des projets adultes ou projets jeunesse, en commençant en 2023 par des projets adultes.

8.5 2022:10:264 APPUI DEMANDE CPTAQ - CESSIION PARTIE ANCIEN TRACÉ CHEMIN DE COLONISATION À HÉLÈNE GAUDREAULT

CONSIDÉRANT que lors des travaux de la rénovation cadastrale le tracé de l'ancien tracé de colonisation du chemin Saint-Louis (lot 6 262 378) est réapparu séparant en deux le terrain de Madame

Hélène Gaudreault (lots 6 261 205 et 6 262 306) et traversant sa résidence existante située au 29 chemin des Gaudreault;

CONSIDÉRANT que ce tracé de chemin de colonisation n'a pas été utilisé à des fins publiques depuis plus de 100 ans;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal accepte de céder à Mme Gaudreault une partie du lot 6 262 378 de 0.06 hectare pour corriger la situation de son terrain;

CONSIDÉRANT ces lots sont situés en zone agricole de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ pour lotir et aliéner une superficie de 0.06 hectare du lot 6 262 378 en faveur de la demanderesse, Mme Hélène Gaudreault, pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture;

QUE la greffière-trésorière et directrice générale, Mme Lisa Houde, certifie que cette demande ne contrevient pas aux règlements d'urbanisme de la municipalité de Petit-Saguenay.

QUE la municipalité de Petit-Saguenay certifie qu'il n'y a pas d'espace non-agricole contigu à ce terrain pour satisfaire cette demande.

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1 2022:10:265 MANDATER NOTAIRE POUR LA VENTE D'UNE PARTIE DU BÂTIMENT DU 61 RUE DUMAS AU CPE DE LA PLANÈTE À MARS

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Saguenay s'est portée acquéreur de la portion du bâtiment de la Caisse Desjardins de la Baie/Bas-Saguenay dans l'immeuble du 61 rue Dumas à Petit-Saguenay;

CONSIDÉRANT que le CPE de la Planète à Mars désire y installer leur nouvelle installation de 13 places en garderie en achetant cette partie du bâtiment;

EN CONSÉQUENCE:

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR Mme Éliane Girard**

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ:

QUE le conseil de la municipalité de Petit-Saguenay accepte de vendre en totalité la partie du bâtiment du 61 rue Dumas qui était occupé par la caisse Desjardins lot 6 364 070 au CPE de la Planète à Mars, ainsi que les parties communes lots 6 364 071 et 6 261 071 en copropriété pour un montant de 45 000 \$ plus les taxes;

- QUE** la présente vente est faite sans aucune garantie légale ou contractuelle, de quelque nature que ce soit (notamment la garantie du droit de propriété et la garantie de qualité);
- QUE** la municipalité mandate Mon notaire & moi pour rédiger l'acte de vente;
- QUE** Madame Lisa Houde, greffière-trésorière et directrice générale, soit autorisée à signer tous les documents nécessaires à cette transaction, pour et au nom de la municipalité de Petit-Saguenay.

9.2 2022:10:266 CRÉATION D'UNE PETITE CAISSE DE 200 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de créer une petite caisse pour la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR Mme Léa Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- QUE** le conseil municipal autorise la création d'une petite caisse de 200 \$ pour les besoins de la municipalité;
- QUE** la responsable et signataire sera la greffière-trésorière et directrice générale, Mme Lisa Houde.

**9.3 2022:10:267 AJOUT AUX PLANS PROJET PAVL ACCÉLÉRATION
POUR RUE EUGÈNE-MORIN – MAGECO LMG 1200 \$ + tx**

CONSIDÉRANT que la municipalité a fait préparer par MAGECO LMG des plans et devis dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet Accélération pour la reconstruction de la rue Eugène-Morin sur 700 mètres;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire ajouter au projet un tronçon de réseau sanitaire sur la rue Eugène-Morin à retirer et disposer lors des travaux;

CONSIDÉRANT que MAGECO LMG offre leurs services professionnels pour ajouter ces travaux aux plans déjà réalisés pour un coût de 1200 \$ plus taxes;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte l'offre de MAGECO LMG pour modifier les plans et devis du projet PAVL Accélération afin d'ajouter une section d'égout sanitaire à retirer et disposer de la rue Eugène-Morin, au coût de 1379.70 \$ incluant les taxes, comprenant les travaux suivants :

- Effectuer les relevés, la conception et la mise en plan lié à l'ajout du tronçon de réseau sanitaire à retirer et disposer.

9.4 CORRESPONDANCES

Eurofins

Transmettant les Certificats d'analyses des eaux usées et d'eau potable du mois

Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec

Relevé de versement pour la période de juillet 2022 au montant de 191,61 \$

Ministère des Transports

Transmettant un avis de dépôt d'un montant de 18 000 \$ correspondant 2^e versement de 3 pour l'aide financière du PAVL volet Entretien enveloppe projet d'envergure

Ministère des Affaires municipales

Informant que le règlement 22-375 modifiant le règlement 21-363 pour un emprunt additionnel de 370 513 \$ a été approuvé le 13 septembre 2022

Ministère des Affaires municipales

Transmettant un avis de dépôt d'un montant de 15 462 \$ correspondant à un versement de la subvention pour le projet de sentier des Murailles.

MRC du Fjord-du-Saguenay

Transmettant une résolution du comité de vitalisation de la MRC recommandant le financement d'un montant de 100 000 \$ pour le projet de réaménagement du cœur du village.

MRC du Fjord-du-Saguenay

Transmettant un chèque de 1034.78 \$ pour rembourser l'inscription de Philôme La France au congrès 2022 de la FQM.

Emploi et développement social Canada

Transmettant un chèque de 998 \$ correspondant au versement final du Programme Emploi d'été 2022

Ministère des Transports

Transmettant un avis de dépôt d'un montant de 95 400 \$ correspondant à l'aide financière du PAVL volet Entretien du réseau routier local pour l'année 2022

MRC du Fjord-du-Saguenay

Transmettant la résolution C-22-227 confirmant que le règlement 22-371 modifiant le règlement de zonage 15-290 de la municipalité relatif à la construction d'un bâtiment complémentaire à l'habitation est conforme au schéma d'aménagement et de développement de la MRC

10. RAPPORT DES DOSSIERS MUNICIPAUX

- Chacun des conseillers fait rapport des dossiers de la commission dont il a la présidence.
- Le maire Philôme La France résume les dossiers en cours à la MRC du Fjord-du-Saguenay et ses représentations à l'extérieur pour la municipalité.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, Philôme La France, maire, déclare que la séance est terminée.

CERTIFICATS (C.M. Art. 142(2), 1093.1, 961)

Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par les résolutions : 2022:10:246 – 2022:10:247 - 2022:10:221 – 2022:10:253 – 2022:10:254 – 2022:10:255 – 2022:10:56 – 2022:10:257 – 2022:10:262 – 2002:10:267.

Je, Philôme La France, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PHILÔME LA FRANCE,
Maire

LISA HOUDE
greffière-trésorière et
Directrice générale